

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2016

---

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3679)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° 845

présenté par  
M. Tardy

-----

### ARTICLE 33

Supprimer les alinéas 26 et 27.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le gouvernement souhaite modifier par ordonnance le statut et la composition de la Commission de contrôle des professionnels de l'immobilier créée par la loi ALUR du 24 mars 2014.

En l'absence de précisions sur la nécessité de cette modification, une telle habilitation ne doit pas être donnée au gouvernement. Au mieux, elle doit être faite directement dans la loi.